



Le 3 octobre 2024

Sénateur Claude Carignan
Président du Comité sénatorial permanent des finances nationales
Le Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

N/Réf. : 2024-106523

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous faire parvenir les renseignements demandés lors de ma comparution du 17 septembre 2024, au sujet du Budget principal des dépenses 2024-2025 d'Élections Canada (EC).

Le vote des électeurs incarcérés

Lors de notre discussion, la Sénatrice Pate a fait référence au taux de participation des électeurs incarcérés qui serait en baisse depuis 2015. Selon l'examen des données du taux de participation des électeurs incarcérés d'EC depuis 2004, le taux de participation de 50,5% en 2015 demeure un taux d'exception comparativement aux taux de participation de 2019 (39,7%) et 2021 (41,2%), qui s'alignent davantage sur la tendance observée depuis 2004.

La sénatrice Pate a fait état d'allégations de méthodes visant à empêcher les prisonniers de voter, y compris le confinement et la poursuite des mesures pandémiques. Comme je l'ai mentionné au cours de ma comparution, EC travaille avec le personnel des services correctionnels pour administrer le vote dans les établissements. Entre la tenue des élections, EC s'appuie sur son réseau permanent de 18 agents de coordination (AC), nommés par les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des établissements correctionnels. Pendant un événement électoral, les AC sont responsables de communiquer avec les agents de liaison (AL) dans les établissements relevant de leur compétence et d'agir comme intermédiaire entre EC et les AC. Les directeurs du scrutin demeurent aussi en contact avec les AL de leur circonscription pendant toute la durée de l'élection.

EC n'est au courant d'aucune des méthodes alléguées. Toutefois, au cours de l'élection de 2021, EC a donné des instructions, en vertu de la section 5 de la partie 11 de la *Loi électorale du Canada*, pour permettre des jours de vote supplémentaires au Centre de détention d'Edmonton, en Alberta et à l'Établissement de détention de Sorel-Tracy, au Québec en raison des contraintes liées à la sécurité et à la COVID-19 dans ces

établissements le jour prévu pour le vote. Plus de détails concernant ces instructions sont disponibles sur notre [site Web](#).

Coûts de la mise en œuvre du redécoupage des circonscriptions électorales fédérales

Le sénateur Ross a demandé quel était le coût de la mise en œuvre des changements découlant du récent exercice de redécoupage des circonscriptions électorales. Comme je l'ai dit au Comité lors de ma comparution, le coût global du travail de la Commission était de 14,8 millions de dollars, mais les coûts de mise en œuvre sont décaissés par l'entremise de différentes activités menées par EC.

Pour mettre en œuvre le nouveau redécoupage électoral, EC a engagé des coûts supplémentaires d'environ 3,9 millions de dollars. Les dépenses les plus importantes, soit 3,6 millions de dollars, concernent la mise à jour d'environ 50 applications de technologie de l'information pour tenir compte des nouvelles circonscriptions électorales. EC a également investi 160 000 \$ dans les coûts de production et d'impression de cartes détaillées pour chaque circonscription. Les cinq nouvelles circonscriptions électorales exigent le recrutement et la nomination de cinq directeurs du scrutin supplémentaires, pour un coût estimatif de 175 000 \$.

Certaines activités liées au redécoupage sont incluses dans les activités de préparation continue de l'organisme (p. ex., formation des administrateurs électoraux, validation des lieux de scrutin et la planification du personnel de bureau et des travailleurs électoraux) et ne représentent donc pas un coût différentiel pour la mise en œuvre des nouvelles limites.

Longs bulletins de vote lors des récentes élections partielles

Les sénateurs Forest et Gignac ont abordé la situation des longs bulletins de vote lors de récentes élections partielles, et se sont enquis des moyens à la disposition d'EC pour remédier à cette situation. Je tiens à informer le Comité que j'ai récemment écrit au ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales pour exhorter le gouvernement à considérer une modification législative dans le cadre du projet de loi C-65 pour veiller à ce que les électeurs qui appuient la mise en candidature d'un candidat soient limités à signer à l'appui d'un seul candidat. J'ai également l'intention de mettre de l'avant cette recommandation si je suis appelé à comparaître lors de l'étude du projet de loi du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur général des élections,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a wavy line extending to the right.

Stéphane Perrault

c.c. Madame Andrea Mugny, Greffière du comité